



Jonquière, le 20 janvier 2000

Madame Laïla Simard
Comité de suivi par le milieu
Case postale 3
Saint-Ambroise Québec) G7P 2Z5

N/Réf. : 7610-02-01-0603803

Objet : Analyse des sols autour de l'usine de Récupère Sol inc.

Madame,

Tel que convenu, je vous transmets une copie du rapport qui vient d'être produit concernant l'analyse des sols autour de l'usine de Récupère Sol inc. à Saint-Ambroise pour « l'année zéro ».

Comme vous serez à même de le constater à la lecture du document, ce rapport a atteint le principal objectif visé, soit d'établir l'absence de BPC et de dioxines et furannes dans les sols autour de l'usine au moment du prélèvement des échantillons en novembre 1997, c'est-à-dire avant le démarrage des opérations de Récupère Sol inc. pour faire le traitement thermique de sols contaminés par des BPC et autres contaminants organochlorés.

Le rapport inclut aussi des résultats d'analyse de pesticides organochlorés pouvant présenter un intérêt pour votre comité.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.

ML/ld

Mario Leblanc, ing.
Service de l'environnement

p.j.

3950, boul. Harvey, 4e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6

Téléphone : (418) 695-7883
Télécopieur : (418) 695-7897
Internet : dr02@mef.gouv.qc.ca

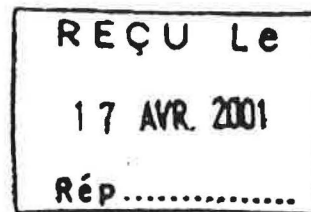




REGIE REGIONALE
DE LA SANTE ET DES
SERVICES SOCIAUX

DU SAGUENAY -
LAC-SAINT-JEAN

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE



Chicoutimi, le 10 avril 2001

Monsieur Jean-François Landry
Directeur des opérations
Récupère-Sol Inc.
80, rue des Mélèzes
Saint-Ambroise (Québec)
G7P 2N4

Objet : Étude de caractérisation des sols dans la zone d'influence de l'usine de Récupère-Sol Inc.

Monsieur le Directeur,

L'équipe en santé environnementale, de la Direction de la santé publique, a examiné le rapport final produit par Sédac Environnement Inc. et intitulé: « *Étude de caractérisation de la zone péri-urbaine de l'usine de désorption thermique des sols contaminés, Récupère-Sol, St-Ambroise.* ». La Direction comptait déposer cet examen à l'occasion de la formation d'un nouveau mécanisme de suivi qui finalement ne semble pas concrétisé. Compte tenu qu'un plan de suivi environnemental sera prochainement implanté par votre entreprise, vous trouverez, ci-jointe, une copie de nos observations sur les résultats de l'étude en titre.

Suite à notre examen des résultats de cette étude, les installations de Récupère-Sol représentent une source d'émission non négligeable de substances toxiques persistantes et bioaccumulables, notamment : le plomb, le mercure, le cadmium et les dioxines-furannes, qui s'accumulent sur les sols forestiers dans un rayon d'au moins un kilomètre de la cheminée. Après les deux premières années d'opération de l'usine, les très faibles teneurs mesurées qualifient un sol faiblement contaminé, représentant pour l'instant peu d'inquiétudes sur le plan de la santé humaine. Toutefois, la source de contamination demeure permanente et d'intensité variable. Elle se superpose aux autres sources anthropiques locales et diffuses, lesquelles n'ont pas été quantifiées.

Un plan de suivi environnemental de la zone d'influence demeure indispensable pour évaluer la performance environnementale de l'entreprise et permettre la gestion du risque à long terme sur la santé humaine. En ce sens, la Direction de la santé publique désire être consultée dans le processus d'implantation d'un tel suivi souhaité par tous.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Andy Kennedy, m.d.
Directeur de la santé publique
AK/mv

c.c. Madame Hélène Tremblay, ministère de l'Environnement
Monsieur Robert Tremblay, maire de Saint-Ambroise

1000, rue de la Santé, Chicoutimi (Québec) G7H 7K6